



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-330**

Séance publique du

19 juillet 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240719-266370-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2024
Date de réception : lundi 22 juillet 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE À L'ASSOCIATION DES
LUDOTHÈQUES FRANÇAISES**

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité
Direction Lecture Publique, Patrimoine
Ecrit et Archives

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2024

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE À L'ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'association intitulée « Association des Ludothèques Françaises » (ALF), créée en 1979, est l'association nationale qui fédère, représente et accompagne les ludothèques françaises. Les ludothèques ont pour mission de donner à jouer, d'accompagner les mises en jeu, et de diffuser la culture ludique.

C'est une association, sans but lucratif, qui a reçu l'agrément, en tant qu'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en 2005.

L'ALF œuvre à la formation, à la professionnalisation des ludothécaires et plus largement des équipes travaillant en ludothèques et des gestionnaires de structures.

L'ALF entretient des veilles autour du jeu, des évolutions sociétales et des politiques publiques pour permettre à ses adhérents de mieux situer leur action. Elle se positionne en tant que groupe d'influence capable d'affirmer son projet et d'en défendre les intérêts.

L'ALF a une mission de centre de ressource permettant de recenser, de créer et de diffuser des contenus et des outils autour du jeu, des pratiques ludiques, des ludothèques et de leur organisation.

La bibliothèque Méjanès, dans le cadre de son Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (P.C.S.E.S.) développe un projet d'espace et de médiations autour des jeux : p.25 « Introduire le jeu et le jouet dans la bibliothèque, c'est en faire un lieu « joué ». C'est aussi se donner un puissant levier de diversification des publics, de lien social et intergénérationnel, de construction de la personne. Cela passe par la constitution d'une collection de jeux, jeux vidéo et jouets, à l'usage de toutes les bibliothèques, par des formations spécifiques autour du jeu... ce programme prendra de l'ampleur par l'aménagement d'espaces adaptés au sein de Méjanès-Allumettes... ».

Adhérer à l'ALF permettra aux Bibliothèques Méjanès de participer à la réflexion et de bénéficier de l'expérience d'un réseau de structures organisées.

La collectivité adhérente bénéficie :

- d'une sélection des ludothécaires ;
- d'une base de notices collaboratives (wikiludo) ;
- d'un centre de ressources ;
- d'un accompagnement de projet.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Commune d'Aix-en-Provence à l'Association des Ludothèques Françaises ;
- **AUTORISER** le paiement de l'adhésion prévue à cet effet au titre de l'année 2024, pour un montant de 50 € (cinquante euros) ;
- **DIRE** que le montant de l'adhésion sera imputé sur la ligne budgétaire n°1320 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette adhésion.

DL.2024-330 - ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE À L'ASSOCIATION
DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES-

Présents et représentés : 53
Présents : 41
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

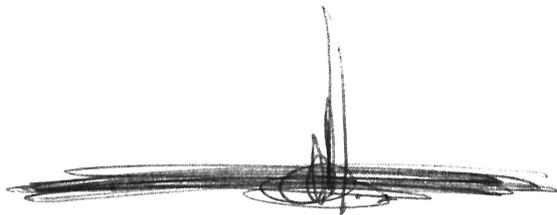
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»